

**ACADEMIE DE
NANTES****COLLEGE PUBLIC 0442835t****44300 NANTES****PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 15/11/2022

Présidence de : Cathy RODIER

Quorum : 11

Nombre des présents : 15

Nombre d'absents excusés : 5

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation
1. Fonctionnement				
1.1 Installation des Commissions	Vote			
2. Affaires financières				
2.1 Budget 2023	Vote			
2.2 Tarifs	Vote			
2.3 Conventions	Vote			
2.4 Délégation CE Marchés Publics	Vote			
2.5 Agents ATTEE non remplacés	Vote			
3. Questions diverses	Vote			

Annexes : Diaporama, proposition 2 budget 2023, motions et vœux

Signatures :

La Présidente



La Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION du collège 0442835t

Séance du : 24 novembre 2022

Qualité	Titulaires	Nom – Prénom	Suppléants						
			P	A	E				
Administration	Chef d'établissement	RODIER Cathy	X						
	Adjoint	DE JAGER Stéphanie	X						
	Gestionnaire	KERIVEL Marie-Pierre	X						
	CPE	LOISANT Charlotte	X						
Élus locaux	Conseiller départemental	MENARD Michel			X				
	Conseillère départementale	GIRARDOT-MOITIE Chloé			X				
	Adjointe au Maire Commune siège	PIAU Catherine			X				
Personnalité qualifiée									
Sous-Total			4	0	3	0	0	0	
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	BARON Elise							
		BERILLON Gwenaëlle	X						
		COMBE Benoît	X						
		DENIEUL Boris	X						
		DRUET Rachel	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	SAGARRA-FOLLIARD Aurélie				X			
		TRUJILLO Flavie			X			X	
		ISTE Sandra							
		<i>Aucune liste</i>							
Sous-Total			4		2		1	0	0
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	AZIZI Lineda	X						
		BEYLAT Nathalie	X						
		BOURDONNEAU Fanny	X						
		LAIR Sylvia	X						
		LEMONNIER Elise	X						
		RENAUD Claire			X				
	Élèves	FALL Mohamed			X				
		LEMONNIER Anouk	X						
Sous-Total			6	2	0		0	0	0
Total			15	2	5		1	0	0

Membre invité : M. GILLOUARD Olivier Agent Comptable.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 18h10.

Madame De Jager, principale adjointe, est désignée secrétaires de séance.

Le PV du dernier CA a été porté à la connaissance de tous les nouveaux membres du CA.

Les membres du CA regrettent que le département ne soit pas représenté ce soir, tout comme de trop nombreux CA de l'année scolaire dernière. D'autant que de nombreuses questions s'adressent à ces représentants.

RUBRIQUE I. AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

1. Installation des commissions

Madame la Principale rappelle le décret n°2020-1632 du 21 décembre 2020 portant diverses mesures de simplification dans le domaine de l'éducation : d'une part la suppression de l'instruction systématique par la commission permanente des questions soumises au conseil d'administration. Madame la Principale précise que la commission permanente peut être créée à la double condition que le CA se soit prononcé sur le principe de sa création et sur la ou les compétences qu'il entend lui déléguer, la commission permanente n'ayant plus d'avis consultatif mais d'avis avec vote à la place du CA selon les compétences allouées.

A la demande du CA, Madame La Principale demande donc aux membres du Conseil la non création de la commission permanente pour cette année scolaire jusqu'à renouvellement des membres du conseil d'administration.

Vote

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

Madame la Principale précise également que l'ordre du jour du CA est désormais fixé seul par le chef d'établissement et plus approuvé en début de CA. Cependant l'ordre du jour tient toujours compte des questions diverses qui sont adressées par les membres du conseil, l'ordre du jour et convocation étant toujours adressé 8 jours au moins avant la tenue du CA. Toute question proposée à la majorité des membres du CA peut être inscrite à l'ordre du jour.

Installations des commissions.

RUBRIQUE II : AFFAIRES FINANCIERES

1. Budget 2023

Madame Kerivel, adjointe gestionnaire, présente le budget 2023. Elle en rappelle d'abord les grands principes :

Unité : l'ensemble des recettes et des dépenses est retracé dans un document unique.

Annualité : le budget est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Sincère : les éléments qui le composent doivent tendre à refléter son déroulement futur. Des modifications peuvent intervenir en cours d'année (DBM : décision budgétaire modificative).

C'est un acte de prévision des recettes et des dépenses et d'autorisation d'exécution de celles-ci.

Madame Kerivel présente les différents services (cf annexe diapo)

Un enseignant évoque l'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) duquel dépendent nos tarifs. Il évoque de nombreuses motions votées dans les CA d'autres établissements sur ce point.

Une enseignante évoque les dispositifs « Grandir avec la Culture » et ADAGE (Pass Culture). Elle s'inquiète du fait qu'en lycée, la Région n'abonde plus la ligne « projets culturels » depuis l'installation du Pass culture. Hors, ADAGE est très restrictif et certains projets ne peuvent plus se faire. Madame la Principale explique que c'est la collectivité territoriale qui décidera, même si nous le craignons tous.

Une enseignante demande si le conseil départemental a bien abondé les années passées pour pallier les dépenses supplémentaires liées aux désinfections COVID. Il a été répondu que cela a été fait une année.

Suite à la présentation du budget proposé, un enseignant s'émeut que 3 lignes impactant le pédagogique soient d'un montant insuffisant (- 5009 euros).

Suspension de séance à 19h22.

Reprise à 19h30.

Les représentants des enseignants, des personnels d'éducation et des parents souhaitent proposer un projet de budget en déséquilibre, qui se rééquilibrerait avec un prélèvement sur les fonds de réserve pour abonder les fonds de roulement.

Madame la Principale explique ce qu'engendrerait un vote contre le budget (prise en main par l'autorité de tutelle, Rectorat et Département) tout comme le vote d'un budget en déséquilibre et un prélèvement d'une telle hauteur sur les fonds de roulement. Par ailleurs, le compte financier du mois d'avril va sans doute réalimenter les fonds de roulement. L'agent comptable alerte les membres du CA que plusieurs prélèvements ont déjà été faits sur les fonds de roulement. Si un nouveau prélèvement était proposé d'environ 5000€, cela mettrait l'établissement en difficulté, financière puisqu'il faut normalement un fond de roulement de 30 jours de fonctionnement. Avec la proposition faite, nous serions alors sur un fond de roulement d'environ 7 jours, ce qui est nettement insuffisant. D'autant que nos fonds disponibles sont déjà très bas et que l'établissement a été alerté par les autorités de contrôle même si elles ont accepté les prélèvements de précaution. Si les fonds de roulement sont épuisés ou insuffisants, la trésorerie serait alors impactée et des fournisseurs pourraient ne pas être payés.

Par ailleurs, les bâtiments vieillissent et nécessitent de plus en plus d'entretien ce qui coûte.

Enfin, l'extension d'environ 400 m² n'a pas été prise en compte dans le calcul de la dotation, information qui a été remontée au département.

Madame La Principale et présidente du conseil d'administration propose le vote du budget 2023 en déséquilibre avec un prélèvement sur les fonds de réserve de 5000 euros et informe la possibilité par les autorités d'être retoqués sur cette proposition, cependant il est important de souligner les besoins pédagogiques, malgré les 10% fait sur les fluides comme demandés par le département. Ces besoins pédagogiques sont encore nécessaires après seulement 5 ans de fonctionnement et une salle de sciences supplémentaire avec réserve (le laboratoire étant à l'autre bout de l'étage).

Vote

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

2. Tarifs

Une erreur avait été faite sur la proposition du dernier CA puisqu'un jour supplémentaire avait été comptabilisé.

Vote DP2

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

Madame la Principale soumet au vote la proposition du Conseil Départemental d'augmenter les tarifs des commensaux à compter du 1^{er} septembre 2023 du fait de l'inflation nationale comme expliqué dans l'avenant 1 – 2023 de la « Circulaire départementale portant organisation des services de restauration et d'hébergement des collèges publics – exercice 2023 » :

« La Collectivité souhaite une revalorisation des tarifs pour les commensaux prenant en compte différents paramètres :

- Il conviendra d'avoir un tarif spécifique pour les agents territoriaux, assistants d'éducation, stagiaires et AESH, qui ne pourra pas être inférieur à 3.50 euros par repas » (et catégorie C)
- Les tarifs pour les autres commensaux seront obligatoirement revalorisés, de 20% à minima et ne pourront pas être inférieurs au ticket élève ».

Sur proposition du conseil départemental de Loire-Atlantique, Madame la Principale soumet au vote aux membres du conseil d'administration l'augmentation suivante du pris repas des commensaux :

Pour les agents territoriaux, AED, AESH et agents de catégorie C le tarif de 3.50 euros (anciennement à 3.40)

Pour les enseignants et agents de catégorie A et B le tarif de 4.40 (anciennement 4.20 euros). Madame La Principale ne peut suivre une préconisation de 20% d'augmentation faisant passer le ticket à 5.04 euros.

Un enseignant comprend la nécessité de ces augmentations tarifaires au vue de l'augmentation du coût de la vie mais les salaires ne suivent pas. La gestionnaire explique que le travail du chef de cuisine est un vrai casse-tête puisque de très nombreuses matières premières manquent (volaille, œuf, porc...). Madame la Principale rappelle que le plat chaud du restaurant scolaire est souvent le seul plat chaud pour certains élèves de notre établissement dans sa journée.

Un enseignant évoque le tarif des personnes extérieures qui pourrait augmenter également.

Une représentante des personnels souhaite également qu'une éducation des élèves pour limiter le gaspillage soit mise en place pour que l'effort financier soit plus global.

Vote

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

3. Conventions

Madame Rodier présente l'ensemble des conventions soumises au vote.

Convention Musique et Danse

Tarifs Musique et Danse (6 euros / élèves pour la classe de 6B (sensibilisation à la danse) et 10 euros / élève pour la classe de 6E (projet approfondi) soit 144+240 (384 euros).

Convention de Partenariat Parcours Chanson 2022/2023 (La Bouche d'Air) ; concert le soir à 8 euros la place.

Convention de Partenariat Pannonica – Parcours Découverte Jazz 2022/2023 (classe de 3C) au tarif de 7euros / élève (Pass culture)

Vote

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

4. Délégation de signature au chef d'établissement

Madame la Principale demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de délégation au chef d'établissement des passations des marchés dans la limite des crédits ouverts. Madame Kerivel précise, comme chaque année, que sans cette délégation, il est obligatoire de réunir le CA pour chaque signature.

Vote

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

5. Situation agents ATTEE non remplacés

Madame la Principale évoque la situation des agents territoriaux non remplacés. Elle soumet la motion suivante.

Vote

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

6. Questions diverses

Les questions ont été envoyées hier à Mme Girardot-Moitié, élue et représentante du département à notre CA. Voici ses réponses (lecture).

Un représentant propose une motion à soumettre au vote, concernant les transports nécessaires pour le cycle natation inscrit dans les programmes de 6ème.

Vote

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

Concernant les prix des fluides, les représentants des personnels proposent au vote un vœu.

Un personnel de direction explique qu'un tel vœu réduirait alors l'autonomie des établissements.

Vote

- Pour : 7
- Abstentions : 5
- Contre : 3

Pour la question des transports en commun lors des sorties scolaires, un représentant des personnels propose au vote le vœu de la gratuité de ces transports.

Vote

- Pour : 12
- Abstentions : 3
- Contre : 0

Une représentante des enseignants souhaite remercier Madame la Gestionnaire pour assurer avec brio la charge supplémentaire liée à l'ensemble des projets ERASMUS. Madame la gestionnaire évoque les retours excellents de ces projets et cela galvanise les équipes.

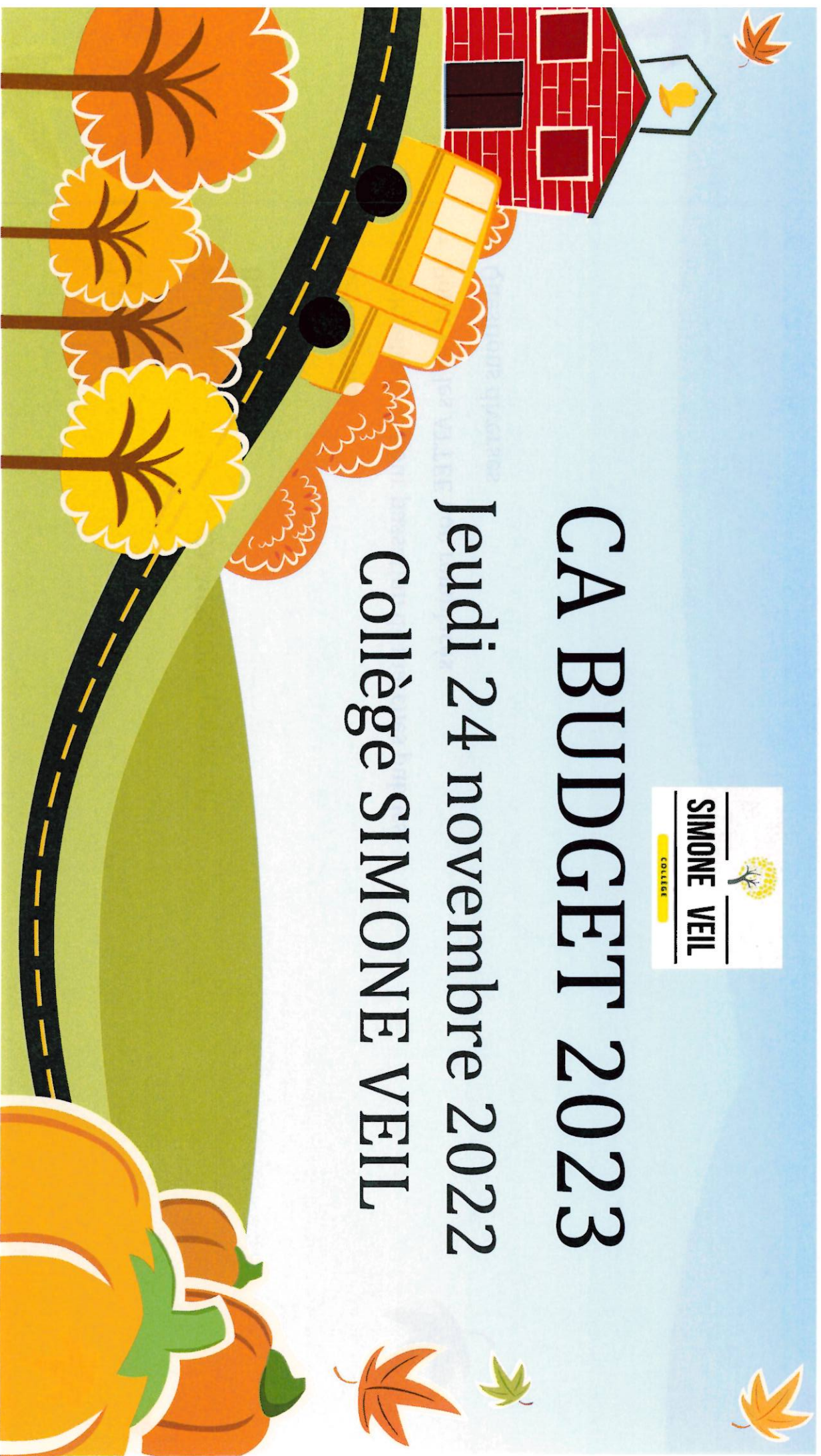
Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, Madame Rodier lève la séance à 20h45.



CA BUDGET 2023

Jeu*di* 24 novembre 2022

Collège SIMONE VEIL



Ordre du Jour

- INSTALLATION CA et COMMISSIONS (point CP)
- Budget 2023
- Tarifs
- Conventions
- Délégation CE pour passation de marchés publics
- Point sur les ATTEE non remplacés
- Questions diverses

Installation du CA et de ses Commissions 2022-2023

- Commission Permanente

Décret n°2020-1632 du 1 décembre 2020 (simplification dans le domaine de l'éducation) : « le CA se prononce, lors de la première réunion qui suite le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide ».

- Composition et Répartition Commissions

Budget 2023

- Introduction
- Subvention CD 44 : 107 021 euros
- Une baisse due :
 - Nombre d'effectifs (-15 élèves)
 - Moyenne consommation sur les 3 années précédentes

Cependant une légère revalorisation

- 2880 euros (au lieu de -3540 euros)

ATTENTION :

Il y aura encore une baisse pour la subvention du budget 2024 puisque nous sommes à 556 élèves (nov. 2022 ; contre 577 élèves (nov. 2021)).

Proposition refusée au vote suite à suspension de séance.

DEPENSES	Prévision Budget 2022	MONTANTS 2023
SERVICE ACTIVITES PEDAGOGIQUES		
DISCP Crédits pédagogiques (disciplines)	6 829,00	5 000,00
ENSG Crédits pédagogiques (divers)	1 900,00	1 700,00
ENSG Crédits éducatifs (CD) - activités extra scolaires	5 247,00	5 193,00
ENSG Centre de documentation	2 900,00	1 700,00
ENSG Entretien réparation	200,00	200,00
ENSG Développement piscine	3 700,00	4 500,00
Active Develop Durable	1 700,00	1 000,00
Active Collège au cinéma	400,00	400,00
Active projet	4 640,00	1 890,00
REPRO Papier	5 000,00	5 000,00
REPRO Contrats entretien location	11 000,00	9 500,00
ENSG Sorties scolaires	1 000,00	400,00
MANUEL manuels scolaires	2 500,00	2 500,00
MANUEL manuels scolaires	100,00	100,00
CFC droits de reprographie	1 000,00	1 200,00
TOTAL Activités pédagogiques	48 116,00	40 253,00
SERVICE VIE DE L'ELEVE		
SOCIAL Fonds Social Collégien (Etat)	5 000,00	5 000,00
SOCIAL Fonds Départemental Collégien	12 000,00	12 000,00
TOTAL Vie de l'élève	17 000,00	17 000,00
SERVICE ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE		
VIAB Electricité	28 000,00	19 000,00
VIAB Gaz	22 000,00	18 400,00
VIAB Eau	7 327,02	6 021,00
ENTR Fournitures d'entretien	3 800,00	5 000,00
ENTR Entretien, réparation (contrats)	8 500,00	6 000,00
ENTR Entretien, réparation (autres dépenses)	4 200,00	5 000,00
ENTR Entretien sur subs travaux du propriétaire	10 689,00	10 689,00
ADMIN Carnets de correspondance	1 400,00	500,00
ADMIN Carburant	400,00	400,00
ADMIN Fournitures administratives	2 300,00	1 600,00
ADMIN Produits et matériels de nettoyage	9 000,00	6 000,00
ADMIN Infirmier	450,00	450,00
ADMIN Diverses dépenses	1 500,00	300,00
ADMIN Assurances	900,00	1 000,00
ADMIN Documentation	190,00	190,00
ADMIN Frais de réception	1 000,00	500,00
ADMIN Téléphone	4 000,00	3 200,00
ADMIN Affranchissements	3 900,00	2 500,00
ADMIN Autres charges externes	5 300,00	4 500,00
ADMIN Fournitures d'hébergement	1 500,00	
OP-SP amortissement réel (biens acquis sur tés propres) /	1 000,00	1 000,00
OP-SP amortissement neutralisé (biens acquis sur subver	1 200,00	1 200,00
TOTAL administration et logistique	118 556,02	93 450,00

RECETTES	Prévision Budget 2022	MONTANTS 2023
SERVICE ACTIVITES PEDAGOGIQUES		
7443 Dotation annuelle crédits de fonctionnement (CD)	31 000,00	26 660,00
7443 Crédits spécifiques ULIS (CD)	389,00	
7443 Crédits Educatifs globalisés(CD)	5 247,00	5 193,00
7443 Subv Déplacement piscine (CD)	1 500,00	1 500,00
7443 Subv Develop Durable	1 700,00	1 000,00
7443 Col au cinéma	200,00	200,00
7411 Subv projet artistique	2 500,00	1 500,00
7468 Dons FSE	980,00	
7067 Sorties participation des familles	1 000,00	400,00
7411 Crédits manuels scolaires (Etat)	2 500,00	2 500,00
7088 Produit divers manuels scolaires	100,00	100,00
7411 Subvention droits de reprographie (crédits globalisés Etat)	1 000,00	1 200,00
TOTAL Activités pédagogiques	48 116,00	40 253,00
SERVICE VIE DE L'ELEVE		
7411 Fonds Social Collégien (Etat)	5 000,00	5 000,00
7443 Fonds Départemental Collégien (CD)	12 000,00	12 000,00
TOTAL Vie de l'élève	17 000,00	17 000,00
SERVICE ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE		
7443 dotation annuelle crédits de fonctionnement (CD)	78 901,00	80 361,00
7588 contribution du service annexe d'hébergement	26 566,02	
7088 Reversement dégradations	200,00	200,00
7443 Subvention Aide petits travaux du propriétaire (CD)	10 689,00	10 689,00
777 amortissements neutralisés (biens acquis sur subvention)	1 200,00	1 200,00
TOTAL administration et logistique	117 556,02	92 450,00

DEPENSES			
	p/mémoire Budget 2022	montants 2023	
BN bourses nationales (Etat)	50 000,00	50 000,00	
SRH achat de denrées	88 815,46	88 440,48	
SRH contribution entre services	26 566,02		
SRH Fonds Commun Service Hébergement			
SRH reversement aux collect. Territor.	33 207,52	24 733,26	
SRH Viabilisation		14 683,26	
SRH Fournitures administratives		200,00	
SRH Produits et matériel de nettoyage		2 900,00	
SRH Fournitures d'hébergement		1 200,00	
SRH Entretien		4 200,00	
SRH Communication		550,00	
SRH Autres charges		1 000,00	
TOTAL Service restauration et héberg.	148 589,00	137 907,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	382 261,02	338 610,00	
TOTAL opérations en capital		-	
TOTAL GENERAL	382 261,02	338 610,00	

RECETTES			
	p/mémoire Budget 2022	montants 2023	
BN bourses nationales (Etat)	50 000,00	50 000,00	
7062 demi-pension (forfait)	138 873,00	127 942,00	
7062 demi-pension (ticket)	1 176,00	1 470,00	
7062 commensaux	6 240,00	6 370,00	
7062 Convives extérieurs	1 300,00	1 625,00	
7088 Autres recettes	1 000,00	500,00	
TOTAL Service restauration et héberg.	148 589,00	137 907,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	381 261,02	337 610,00	
TOTAL opérations en capital		-	
TOTAL GENERAL	381 261,02	337 610,00	

MODALITES DE REALISATION DE L'EQUILIBRE DU BUDGET 2023

	DEPENSES	RECETTES
1 - SERVICES GENERAUX, dont :	150 703,00	149 703,00
11 - service Activités Pédagogiques	40 253,00	40 253,00
12 - service Vie de l'Elève	17 000,00	17 000,00
13 - service Administration et logistique	93 450,00	92 450,00
2 - SERVICES SPECIAUX, dont :	187 907,00	187 907,00
21 - service spécial Restauration et Hébergement	137 907,00	137 907,00
22 - service spécial Bourses Nationales	50 000,00	50 000,00
3 - TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1 + 2)	338 610,00	337 610,00
4 - RESULTAT PREVISIONNEL DE GESTION	-	1 000,00
dont :		
41 - Insuffisance d'auto-financement (diminution fonds de roulement)		
42 - amortissement réel (variation des réserves Immobilisées)		1 000,00
5 - OPERATIONS EN CAPITAL	DEPENSES	RECETTES
6 - diminution du fonds de roulement issue des opérations en capital	-	
7 - VARIATION PREVISIONNELLE DU FONDS DE ROULEMENT		
71 - montant du fonds de roulement après compte financier 2021 [1]	49 340,07	
72 - prélèvements autorisés au cours de l'exercice 2022	-34 150,00	
73 - diminution du fonds de roulement prévue au budget 2023 (41 + 6)		
74 - fonds de roulement estimé fin 2023 (71 - [72 + 73])	15 190,07	

Montant estimé des fonds roulements au 31/12/2022 :

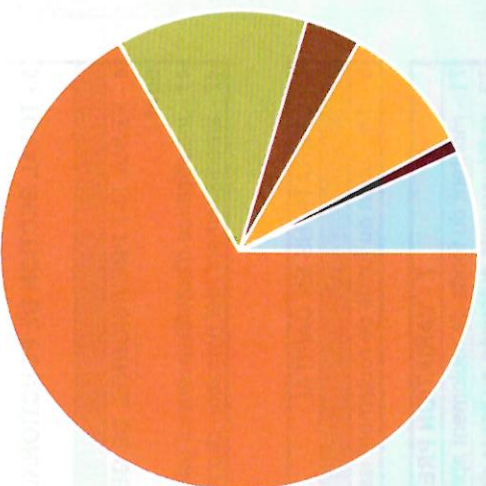
Services Généraux : 7 467,20 €

Service Restauration : 1 048,50€

Stocks denrées : 6 674,37 €

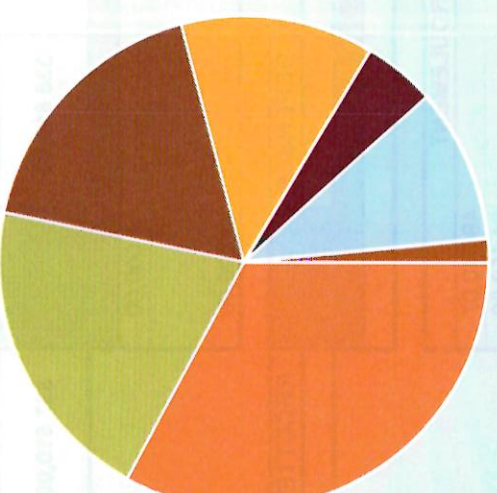
ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Recettes



- Dota CD crédits fonct.
- Crédits globalisés
- Subv CD Piscine
- Mannuels sco droit de repro
- Participation familles sorties scolaire
- Subv spéc Act péda

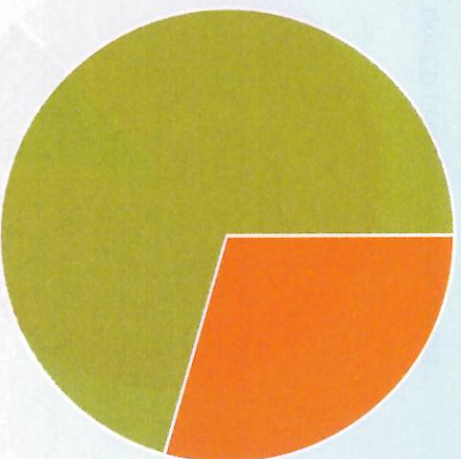
Dépenses



- Crédits péda et CDI
- Crédits globalisés
- Sorties scolaires
- Déplacement piscine
- Crédits spé Act Péda
- Reprographie
- Mannuels scolaires

SERVICE VIE DE L'ÉLÈVE

Recettes et dépenses



■ Fond Social Etat ■ Fond Social Départemental

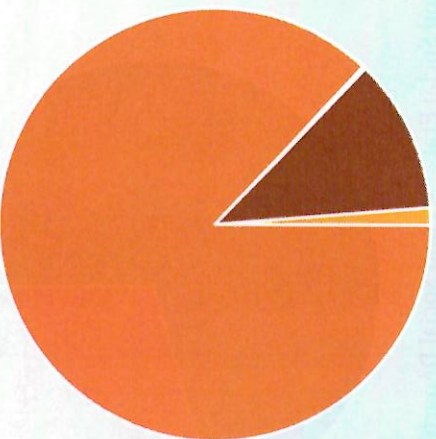
Utilisation sur 1 année lissée :

Fond Social CD44 - 10 000 euros (75/80 élèves)

Fond Social Etat - 2 100 euros (20 élèves)

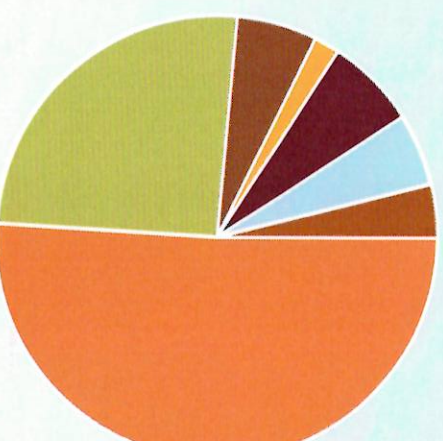
SERVICE ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Recettes



- Dot CD Crédits fonctionnement
- Dégradation
- Subv CD petits travaux
- Amortissements

Dépenses



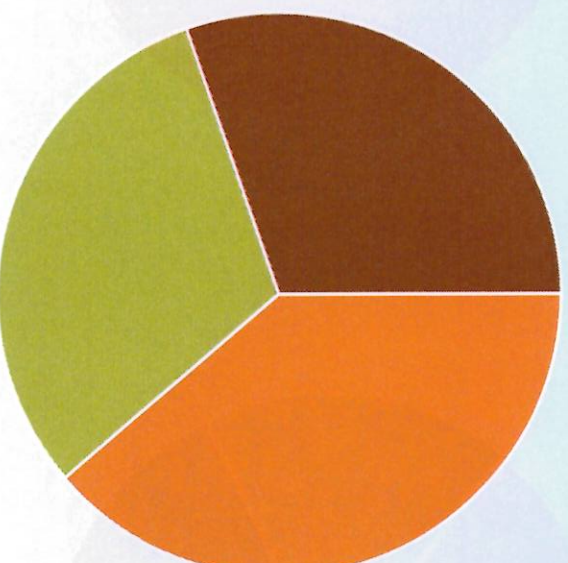
- Viabilisation
- Maintenance
- Produits et mat entretiens
- Fourn. Admin.
- Tel et affranchissements
- Autres dépenses

SERVICES BOURSES NATIONALES

Recettes et Dépenses

155 dossiers dont 21 en attente

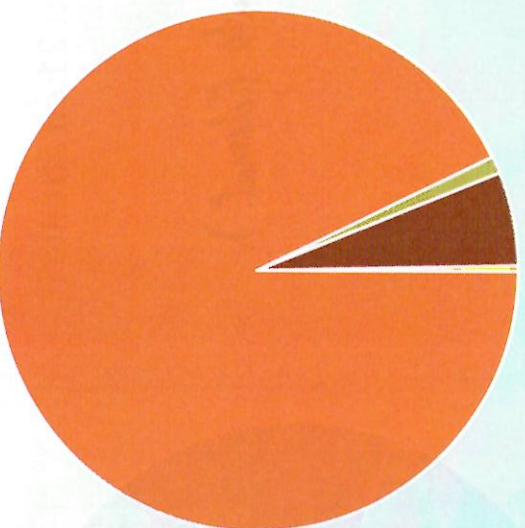
60 dossiers en auto. (donat.).



■ Echelon 1 60 ■ Echelon 2 48 ■ Echelon 3 47

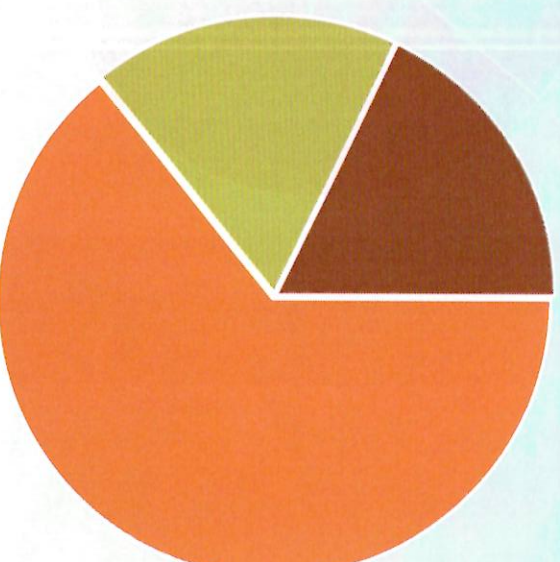
SERVICE HEBERGEMENT

Recettes



- Demi-pension (forfait)
- Demi-pension (ticket)
- Commensaux et extérieurs
- Autres recettes

Dépenses



- Achat de denrées
- Reversement CD (18%)
- Autres charges
- Achat de denrées

TARIFS

- « La Collectivité souhaite une revalorisation des tarifs pour les commensaux prenant en compte différents paramètres :
- - Il conviendra d'avoir un tarif spécifique pour les agents territoriaux, assistants d'éducation et AESH, qui ne pourra pas être inférieur à 3.50 euros par repas » (et catégorie C)
- - Les tarifs pour les autres commensaux seront obligatoirement revalorisés, de 20% à minima et ne pourront pas être inférieurs au ticket élève ».

Proposition selon le CD 44, sans connaissance du calendrier officiel ministériel 2023-2024 qui devrait paraître début décembre 2022 :

- Commensaux ATTE, AESH, AED, catégorie B et C : de 3,40 à 3,50 euros
- Commensaux catégorie A : de 4,20 à 4,40 euros

CONVENTIONS

- Musique et Danse
- Parcours Chanson
- Pannonica

9 4 00 euros

• Communaires catégorie A : de 1,50 euros

catégorie B et C : de 2,10 à 3,20

• Communaires VILLE YLEZHE YED

billets de 10 et 20 euros

billets de 50 et 100 euros

billets de 200 et 500 euros

billets de 1000 et 2000 euros

DELEGATION CE

- Délégation au chef d'établissement pour les marchés public.

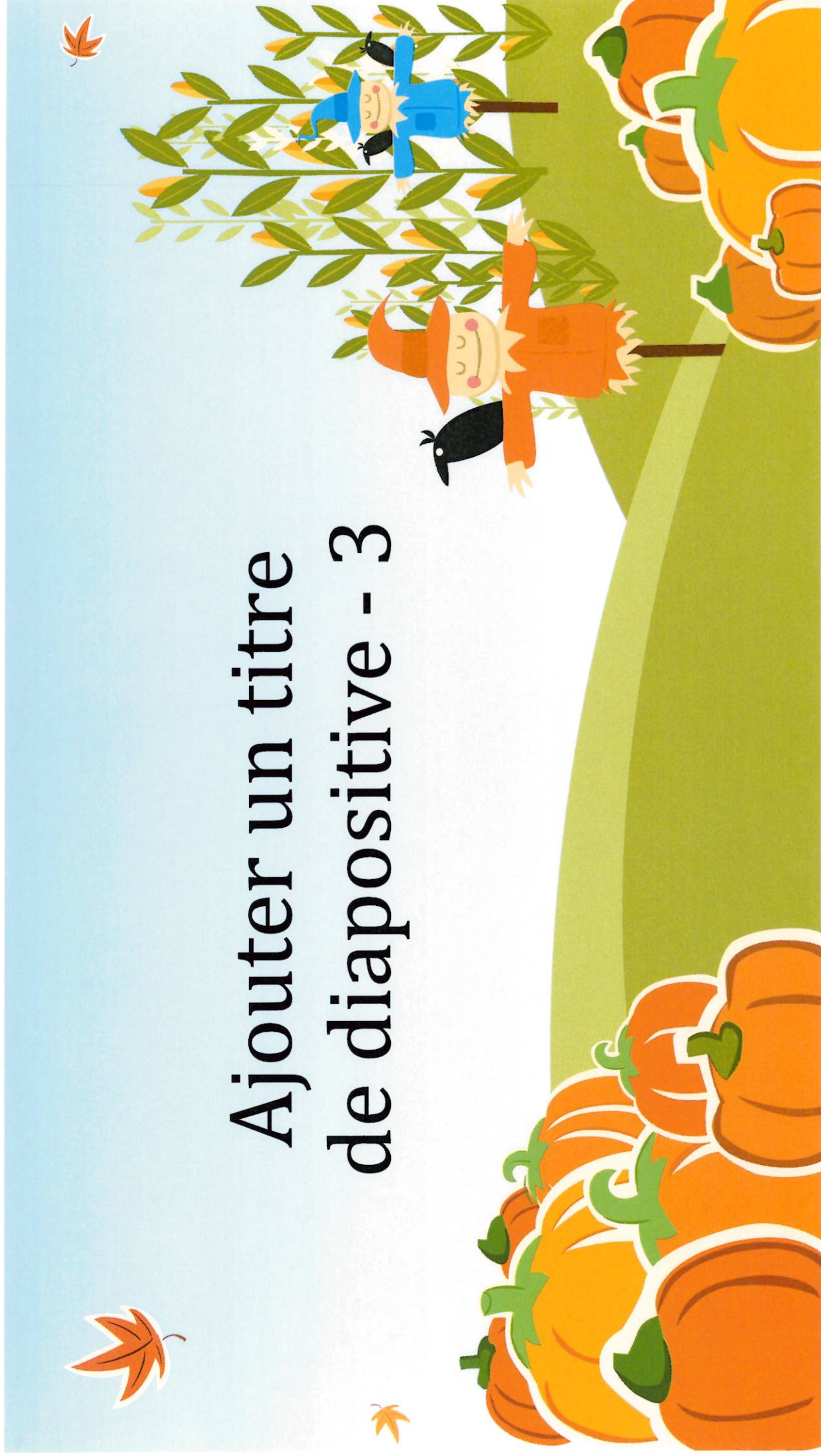
SITUATION de Non remplacement des ATTEE

- Sur 54 jours d'ouverture de l'établissement, 14 jours d'équipe complète (10 agents) **25%**
- Soit sur 540 jours, 83 jours d'absence (maladie) dont 23 jours d'accident du travail **15%**
- Soit en remplacement de 9 jours (sur l'équivalent de 400 jours) **2%** de remplacement.

Lecture de la réponse du service développement du département.

Motion

Ajouter un titre de diapositive - 3



DEPENSES	p/mémoire Budget 2022	MONTANTS 2023
SERVICE ACTIVITES PEDAGOGIQUES		
DISCP Crédits pédagogiques (disciplines)	6 829,00	5 000,00
ENSG Crédits pédagogiques (divers)	1 900,00	1 700,00
ENSG Crédits éducatifs (CD) - activités extra scolaires	5 247,00	5 193,00
ENSG Centre de documentation	2 900,00	1 700,00
ENSG Entretien réparation	200,00	200,00
ENSG Déplacement piscine	3 700,00	4 500,00
Active Develop. Durable	1 700,00	1 000,00
Active Collège au cinéma	400,00	400,00
Active projet	4 640,00	1 860,00
REPRO Papier	5 000,00	5 000,00
REPRO Contrats entretien location	11 000,00	9 500,00
ENSG Sorties scolaires	1 000,00	400,00
MANUEL manuels scolaires	2 500,00	2 500,00
MANUEL manuels scolaires	100,00	100,00
CFC droits de reprographie	1 000,00	1 200,00
Dépenses Pédagogiques		5 000,00
TOTAL Activités pédagogiques	48 116,00	45 253,00
SERVICE VIE DE L'ELEVE		
SOCIAL Fonds Social Collègien (Etat)	5 000,00	5 000,00
SOCIAL Fonds Départemental Collègien	12 000,00	12 000,00
TOTAL Vie de l'élève	17 000,00	17 000,00
SERVICE ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE		
VIAB Electricité	28 000,00	19 000,00
VIAB Gaz	22 000,00	18 400,00
VIAB Eau	7 327,02	6 021,00
ENTR Fournitures d'entretien	3 800,00	5 000,00
ENTR Entretien, réparation (contrats)	8 500,00	6 000,00
ENTR Entretien, réparation (autres dépenses)	4 200,00	5 000,00
ENTR Entretien sur subv travaux du propriétaire	10 689,00	10 689,00
ADMIN Carnets de correspondance	1 400,00	500,00
ADMIN Carburant	400,00	400,00
ADMIN Fournitures administratives	2 300,00	1 600,00
ADMIN Produits et matériels de nettoyage	9 000,00	6 000,00
ADMIN Infirmerie	450,00	450,00
ADMIN Diverses dépenses	1 500,00	300,00
ADMIN Assurances	900,00	1 000,00
ADMIN Documentation	190,00	190,00
ADMIN Frais de réception	1 000,00	500,00
ADMIN Téléphone	4 000,00	3 200,00
ADMIN Affranchissements	3 900,00	2 500,00
ADMIN Autres charges externes	5 300,00	4 500,00
ADMIN Fournitures d'hébergement	1 500,00	
OP-SP amortissement réel (biens acquis sur fds propres) /1	1 000,00	1 000,00
OP-SPE amortissement neutralisé (biens acquis sur subver	1 200,00	1 200,00
TOTAL administration et logistique	118 556,02	93 450,00

[1] charge sans effet sur le fonds de roulement

RECETTES	p/mémoire Budget 2022	MONTANTS 2023
SERVICE ACTIVITES PEDAGOGIQUES		
7443 Dotation annuelle crédits de fonctionnement (CD)	31 000,00	26 660,00
7443 Crédits spécifiques ULIS (CD)	389,00	
7443 Crédits Educatifs globalisés(CD)	5 247,00	5 193,00
7443 Subv Déplacement piscine (CD)	1 500,00	1 500,00
7443 Subv Dévelop. Durable	1 700,00	1 000,00
7443 Col au cinéma	200,00	200,00
7411 Subv projet artistique	2 500,00	1 500,00
7468 Dons FSE	980,00	
7067 Sorties participation des familles	1 000,00	400,00
7411 Crédits manuels scolaires (Etat)	2 500,00	2 500,00
7088 Produit divers manuels scolaires	100,00	100,00
7411 Subvention droits de reprographie (crédits globalisés Etat)	1 000,00	1 200,00
TOTAL Activités pédagogiques	48 116,00	40 253,00
SERVICE VIE DE L'ELEVE		
7411 Fonds Social Collègien (Etat)	5 000,00	5 000,00
7443 Fonds Départemental Collègien (CD)	12 000,00	12 000,00
TOTAL Vie de l'élève	17 000,00	17 000,00
SERVICE ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE		
7443 dotation annuelle crédits de fonctionnement (CD)	78 901,00	80 361,00
7588 contribution du service annexe d'hébergement	26 566,02	
7088 Reversement dégradations	200,00	200,00
7443 Subvention Aide petits travaux du propriétaire (CD)	10 689,00	10 689,00
777 amortissements neutralisés (biens acquis sur subvention)	1 200,00	1 200,00
TOTAL administration et logistique	117 556,02	92 450,00

DEPENSES			
	<i>p/mémoire</i> Budget 2022	montants 2023	
BN bourses nationales (Etat)	50 000,00	50 000,00	
SRH achat de denrées	88 815,46	88 440,48	
SRH contribution entre services	26 566,02		
SRH Fonds Commun Service Hébergement			
SRH reversement aux collect. Territor.	33 207,52	24 733,26	
SRH Viabilisation		14 683,26	
SRH Fournitures administratives		200,00	
SRH Produits et matériel de nettoyage		2 900,00	
SRH Fournitures d'hébergement		1 200,00	
SRH Entretien		4 200,00	
SRH Communication		550,00	
SRH Autres charges		1 000,00	
TOTAL Service restauration et héberg.	148 589,00	137 907,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	382 261,02	343 610,00	
TOTAL opérations en capital		-	
TOTAL GENERAL	382 261,02	343 610,00	

RECETTES			
	<i>p/mémoire</i> Budget 2022	montants 2023	
BN bourses nationales (Etat)	50 000,00	50 000,00	
7062 demi-pension (forfait)	138 873,00	127 942,00	
7062 demi-pension (ticket)	1 176,00	1 470,00	
7062 commensaux	6 240,00	6 370,00	
7062 Convives extérieurs	1 300,00	1 625,00	
7088 Autres recettes	1 000,00	500,00	
TOTAL Service restauration et héberg.	148 589,00	137 907,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	381 261,02	337 610,00	
TOTAL opérations en capital		-	
TOTAL GENERAL	381 261,02	337 610,00	

MODALITES DE REALISATION DE L'EQUILIBRE DU BUDGET 2023

	DEPENSES	RECETTES
1 - SERVICES GENERAUX, dont :	155 703,00	149 703,00
11 - service Activités Pédagogiques	45 253,00	40 253,00
12 - service Vie de l'Elève	17 000,00	17 000,00
13 - service Administration et logistique	93 450,00	92 450,00
2 - SERVICES SPECIAUX, dont :	187 907,00	187 907,00
21 - service spécial Restauration et Hébergement	137 907,00	137 907,00
22 - service spécial Bourses Nationales	50 000,00	50 000,00
3 - TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1 + 2)	343 610,00	337 610,00
4 - RESULTAT PREVISIONNEL DE GESTION	-	6 000,00
dont :		
41 - Insuffisance d'autofinancement (diminution fonds de roulement)		5 000,00
42 - amortissement réel (variation des réserves immobilisées)		1 000,00
5 - OPERATIONS EN CAPITAL	DEPENSES	RECETTES
6 - diminution du fonds de roulement issue des opérations en capital	-	
7 - VARIATION PREVISIONNELLE DU FONDS DE ROULEMENT		
71 - montant du fonds de roulement après compte financier 2021 [11]	49 340,07	
72 - prélèvements autorisés au cours de l'exercice 2022	-34 150,00	
73 - diminution du fonds de roulement prévue au budget 2023 (41 + 6)	-5 000,00	
74 - fonds de roulement estimé fin 2023 (71 - [72 + 73])	10 190,07	

Montant estimé des fonds roulements au 31/12/2022 :

Services Généraux : 2 467,20 €

Service Restauration : 1 048,50€

Stocks denrées : 6 674,37 €

Nantes, le 24 novembre 2022

Collège Simone Veil
25 rue des Colporteurs
44300 NANTES

02 52 20 03 50

ce.0442835t@ac-nantes.fr

Dossier suivi par
Cathy RODIER

Objet : motion CA du 24 novembre 2022 pour le non remplacement des agents ATTEE

Au collège SIMONE VEIL, se pose la problématique du non remplacement des agents ATTEE, absents pour maladie / accident du travail depuis mi-septembre 2022.

En effet, sur 54 jours d'ouverture et de présence des agents, seuls 14 jours ont eu la présence complète de l'équipe (10 agents). Cela représente seulement 25% du temps jusqu'au 25 novembre 2022.

En équivalence de jours par rapport aux nombres d'agents : sur 540 jours, 83 jours sans agent soit un taux d'absence maladie de 15%.

Les agents arrêtés ont été remplacés à hauteur de 9 jours sur 400 jours soit un taux de remplacement de 2%.

A chaque fois, les agents présents ont remplacé à tour de rôle, malgré des postes adaptés et des tâches allégées pour parer aux priorités de l'établissement et aux urgences.

Du fait du poste clé qu'est l'agent d'accueil, les agents ATTEE et les agents administratifs de l'Education Nationale se sont relayés puisqu'il est important d'accueillir et que l'accueil contient les organes de sécurité de l'établissement. Mais tous sont exténués. Cet état de fatigue permanent use les équipes et crée le risque important de l'accident du travail.

C'est pourquoi les parents, les professeurs, les agents de services et administratifs exigent le remplacement systématique de l'agent d'accueil au plus vite et sans délai afin que le service public d'éducation garantisse à tous un accueil de qualité et sécuritaire, ainsi que la prise en compte de la fatigabilité des agents ATTEE et des agents administratifs.

Motion / vœux CA du 24 novembre 2022 relatif à la gratuité des transports en commun dans le cadre des sorties pédagogiques scolaires.

Partant du constat que le coût des déplacements en transport en commun impacte le budget de notre établissement.

Le conseil d'administration du collège Simone Veil demande à ce que le conseil départemental travaille auprès de Nantes Métropole à la mise en place de la gratuité de l'utilisation des transports publics lors de déplacements dans le cadre de sorties scolaires.

Nous savons que Nantes Métropole et la Semitan ont déjà entamé ce processus, notamment avec la gratuité des transports tous les week-ends.

Il nous semble qu'il est d'intérêt général que ces deux services publics, de transport et d'éducation travaillent ensemble à améliorer leur synergie dans la poursuite d'objectifs communs :

- Donner l'habitude du déplacement en transport en commun à la jeunesse collégienne. Ce qui est intéressant à la fois d'un point de vue écologique et du point de vue du financement du réseau.
- Améliorer la sécurité et le civisme dans les transports en commun. Les sorties pédagogiques étant menées sous la responsabilité d'enseignants, c'est également un moment éducatif riche sur l'explication, la prévention et la régulation de petites mais trop fréquentes incivilités présentes sur le réseau de transport en commun.
- Permettre l'accès au plus grand nombre et à moindre coût de toute la richesse du patrimoine culturel et sportif.

Motion / vœux CA du 24 novembre 2022 relatif à la une prise en charge équitabile, solidaire, et mutualisé des dépenses de viabilisation des EPLE.

Avec l'augmentation des tarifs des fluides pour les établissements scolaires, la question de l'efficacité et de l'équité dans leur financement devient une question importante pour tous les établissements scolaires publics et pour tous les conseils départementaux.

Nous partageons les objectifs du conseil départemental de Loire Atlantique de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et de limitation des coûts liés à la viabilisations des EPLE.

Aussi nous comprenons par exemple l'objectif de chauffer les salles de cours à 18°C plutôt qu'à 19°.

En revanche, nous constatons un écart entre la part fixe du budget notifié à notre établissement par le conseil départemental, et les dépenses réelles liées à la viabilisation de nos bâtiments.

Nous demandons à ce que le conseil départemental paye lui-même les dépenses liées à la viabilisation des EPLE sous sa responsabilité sans passer par le budget des établissements.

C'est déjà ce qu'ont acté un bon nombre de départements, notamment l'Île et Vilaine pour ne citer qu'un département voisin du nôtre.

Nous voyons plusieurs avantages :

- Égalité entre les établissements scolaires, car la viabilisation ne sera plus en concurrence avec les dépenses pédagogiques.
- Économie de temps et d'argent par la suppression de certains échelons de gestion, et par un marché unique de l'énergie.
- Augmentation de la légitimité du conseil départemental lorsque celui-ci donne des recommandations sur le sujet, comme par exemple l'abaissement de la température cible de chauffage.

Nous savons l'attachement du conseil départemental au financement d'une éducation de qualité pour les collégiens de Loire Atlantique, et nous pensons que cette demande reprend et prolonge les objectifs actuels du conseil départemental.

Motion / vœux CA du 24 novembre 2022 relatif à la une prise en charge équitaine des dépenses de transport piscine établissement.

Cela fait plusieurs années que nous vous alertons sur la rupture d'égalité causée par la forte disparité dans les coûts, en fonction des établissements, liés à l'accès à un cycle de natation pour toutes les classes de 6ème afin de maximiser l'acquisition du savoir nager des élèves.

En effet il y a une forte disparité entre établissements dans la possibilité d'envoyer les élèves à la piscine à un coût supportable.

Certains établissements ont une piscine à côté et peuvent y aller à pied.

D'autres établissements doivent prendre les transports en communs, ce qui a un coût pour l'établissement.

D'autres établissements, eux, n'ont pas la possibilité de se rendre sur la temporalité d'un cours d'EPS à une piscine en transport en commun et sont obligés d'y aller en car.

Nous reconnaissons une tentative de prise en compte partielle de cette disparité par le conseil départemental avec le financement de 300 euros par classe pour les collèges n'étant pas situés à proximité d'une piscine.

Il se trouve que pour le petit nombre d'établissements de la dernière catégorie, celle nécessitant un transport en car, cela est loin de couvrir les coûts, et cela impacte de manière non négligeable leurs finances.

Le constat de cette disparité et de cette rupture d'égalité face à un apprentissage du savoir nager relevant des programmes scolaires est, il nous semble, un constat partagé avec le conseil départemental.

Interpellé sur ce sujet les années passées, le conseil départemental n'a jamais fermé la porte, et on l'en remercie, à des réflexions et une amélioration sur ce sujet.

Sauf que les années passent et la rupture d'égalité demeure.

Nous demandons au conseil départemental de garantir a minima pour les élèves de 6^e l'accès à un cycle de natation par le remboursement sur facture des frais de transports liés au déplacement collège/piscine.

Ce type de prise en charge mutualisé et solidaire existe déjà dans plusieurs départements de France, par exemple dans le Val d'Oise, depuis plusieurs années, et nous paraît être une organisation à même de répondre au problème de financement et de rupture d'égalité qui se pose encore en Loire Atlantique.

